

22 juin 2017 -16:17

Appartient à [Conseil des ministres du 22 juin 2017](#)

## Dispositions fiscales diverses

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales diverses.

L'avant-projet vise à adapter une série de mesures fiscales, à savoir :

- Dispositions fiscales en matière d'impôts sur les revenus :
  - Crowdfunding
  - Déduction pour revenus d'innovation
  - Agrément d'une société à finalité sociale en tant que société d'investissement à capital fixe en biens immobiliers (SICAFI) ou en tant que société immobilière réglementée (SIR), ou en cas d'inscription d'une telle société en tant que fonds d'investissement immobilier spécialisé (FIIS)
- Dispositions fiscales en matière d'échange automatique de renseignements
- Dispositions fiscales en matière de récupération des aides d'Etat dans le cadre de l'excess profit ruling

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>